

Villabé, le 12/12/2016

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 12 2016**

L'an deux mille seize, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT,
Monsieur Philippe AUDOUAL, Monsieur Christian BERTAUX, Madame Delphine BONIFAS,
Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ, Monsieur Jérémie DURAND,
Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Anissa HADI-LEROY,
Monsieur Patrick HASSAÏM, , Monsieur Patrick LEROY, Madame Nadia LIYAOU, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Robert NIETO, Madame Magalie NIETO,
Monsieur Franck PIED, Madame Cécile ROSSIGNOL, Madame Monique ROULY, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Isabelle WIRTH

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Corinne BOUSSARIE donne procuration à Monsieur Karl DIRAT,
Madame Caroline CORTESI donne procuration à Monsieur Robert NIETO,
Madame Marguerite DOS SANTOS donne procuration à Madame Nadia LIYAOU,
Monsieur François DOUET donne procuration à Monsieur Jérémie DURAND,
Monsieur Pascal LAMBLE donne procuration à Monsieur Denis MAUREL,
Madame Nicole WAGHEMAEKER donne procuration à Madame Delphine BONIFAS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Delphine BONIFAS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h34.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. PORTER A CONNAISSANCE DES RAPPORTS ANNUELS 2015 DU SIARCE.

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) pour l'année 2015 par Monsieur Pierre ARNAULT (Directeur Réseaux et assainissement du SIARCE).

2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE DES SAGES.

PREND ACTE de la présentation du Conseil Municipal des Enfants :

CME 2016	PRÉNOM	NOM
Titulaire	Olivia	ABINAN KOUACOU
Titulaire	Sheima	ATTAFI
Titulaire	Nahel	BELEMKADDEM
Titulaire	Anaïs	BILLIARD
Titulaire	Sélim	BOUHAMIDI
Titulaire	Lisa	DA SILVA
Titulaire	Marion	DARLEUX
Titulaire	Mattéo	DESPESTÈLE
Titulaire	Éléa	FIGUEIREDO
Titulaire	Yasid	GARBAYA
Titulaire	Jad	GUENNI
Titulaire	Mathieu	HASSAIM
Titulaire	Aidan	LOURENCO
Titulaire	Morgane	MOREIRA
Titulaire	Anaïs	PAUL ÉMILE
Titulaire	Manoa	PIERRE LOUIS
Suppléant	Fatoumata	SOUMANO
Suppléant	Estelle	PRIVE

PREND ACTE de la présentation de la nouvelle conseillère municipale des Sages :

➤ **Madame GEORGE Christiane**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2016.

4. PORTER À CONNAISSANCE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Liste des décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 23 septembre 2016 :

Décision MP 48/2016 en date du 09/09/2016 :

Il est passé avec l'entreprise REV'SPORT, sise 21 boulevard de l'Europe – 91320 WISSOUS, un avenant pour la modification du BPU suite à la transformation du terrain de football en terrain synthétique.

Décision ST 49/2016 en date du 21/09/2016 :

Il est passé avec la société NEOPOST, sise 3-5 boulevard des Bouvets – 92747 Nanterre Cedex – et le Bailleur MAILFINANCE, sis 5 boulevard des Bouvets – 92747 Nanterre Cedex – un contrat de location pour le remplacement de la balance de la machine à affranchir le courrier. Le contrat est conclu pour une période d'un an reconductible sans que la durée du contrat n'excède 5 ans. Le montant annuel du loyer est de 950€ HT.

Décision CULT 50/2016 en date du 22/09/2016 :

Il est passé avec la société TS3, sise 10, place du Général Catroux – 75017 PARIS, un contrat de cession accompagné d'une fiche technique. Le contrat, établi à la date du 30 mai 2016, est conclu sur la base de 8 440,00€ TTC.

Décision MP 51/2016 en date du 26/09/2016 :

L'entreprise PROMESSOR, sise 100/101 quartier Boieldieu – 92042 Paris La Défense cedex – est retenue pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés de fournitures et de services de télécommunications. Le montant est de 3 666,79€ TTC.

Décision CULT 52/2016 en date du 03/11/2016 :

Il est passé avec l'association Le Cirque Ovale, sise 41, rue Jean Raynal – 91390 MORSANG-SUR-ORGRE, une convention. La convention est conclue sur la base de 3 000,00€ net de taxes.

Décision CULT 53/2016 en date du 03/11/2016 :

Il est passé avec la Compagnie Barolosolo, sise 6, rue Marcellin HORUS – 11170 VILLESEQUELANDE, un contrat de cession de spectacle accompagné d'une annexe. Le contrat est conclu sur la base de 4 500,00€ net de taxes, et l'annexe sur la base de 1 250,00€ net de taxes.

Décision MP 54/2016 en date du 09/11/2016 :

Il est passé avec la société MMA, sise 15 rue de Paris – 91100 Corbeil Essonnes, un contrat auto-collaborateur pour les déplacements professionnels de ses agents communaux avec leurs véhicules personnels. Le contrat, d'une durée d'un an prend effet à partir du 1^{er} octobre 2016 et est conclu sur la base de 413€ TTC.

Décision JEU 55/2016 en date du 14/11/2016 :

Il est passé avec l'association de danse hip-hop JAD', représentée par son président Monsieur Nicolas GUENINCHAULT, sise, Apt A208 Résidence Pyramides – 2 rue Bois de Bray – 77127 LIEUSAIN, une convention pour encadrer des activités de danse hip-hop auprès d'un groupe de jeunes de « l'Espace Jeunes » de Villabé pour la période du 03 octobre 2016 jusqu'au 26 juin 2017, pour un prévisionnel de 26 séances d'1.5 heures (hors vacances scolaires) au coût de 45€ par heure, soit un montant maximum de 1 755,00€.

Décision JEU 56/2016 en date du 14/11/2016 :

Il est passé avec l'association Evad&vous, 9 rue du Haut Bourgeois 54000 NANCY, représentée par Monsieur F.FEHLEN, une convention de prestation de service, concernant un groupe de 40 jeunes et 6 accompagnateurs pour la période de 04/02/2017 au 11/02/2017.

Décision ST 57/2016 en date du 18/11/2016 :

Il est passé avec l'entreprise TYCO, sise 1 rue Henri Giffard – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, un contrat de maintenance pour assurer la vérification la vérification des extincteurs automatiques à eau types sprinkleur pour le gymnase Paul Poisson. Le contrat d'une durée de 3 ans est conclu sur la base de 611.40€

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

5. Fonctionnement du Conseil municipal**A- CREATION D'UN HUITIEME POSTE D'ADJOINT AU MAIRE.**

A la majorité des suffrages exprimés, 21 voix POUR dont 05 par procuration - 06 voix CONTRE dont 01 procuration – 02 ABSTENTIONS :

CREE un huitième poste d'Adjoint au Maire.

B- ELECTION ET DESIGNATION DU HUITIEME ADJOINT AU MAIRE.

Résultats du premier tour de scrutin :

CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Nadia LIYAOU	19

Il est dénombré 10 bulletins BLANCS.

Au 1^{er} tour de scrutin, Madame Nadia LIYAOU ayant obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** (POUR : 19, bulletins BLANCS : 10),

Monsieur le Maire, Karl DIRAT, **PROCLAME** élue Madame Nadia LIYAOU 8^{ème} Adjoint au Maire et immédiatement installée dans ses fonctions dans l'ordre du tableau.

C- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

A la majorité des suffrages exprimés, 21 voix POUR dont 05 par procuration – 06 voix CONTRE dont 01 procuration – 02 ABSTENTIONS :

DECIDE :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :
 - maire : 51.25 % de l'indice 1015
 - adjoints au maire : 20 % et 22% de l'indice 1015
 - conseillers municipaux délégués : 2% de l'indice 1015
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

6. Affaires financières**A- AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES PAR LES COMMUNES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.**

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

DECIDE de fixer à :

- **Cinq ans (5)** la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- **Trente ans (30)** la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations,
- **Quarante ans (40)** la durée d'amortissement des subventions qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

B- OUVERTURE DE CREDIT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2017 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE l'ouverture de crédits du budget Ville et autorise le Maire à procéder au mandatement des avances sur subventions au profit des associations locales concernées.

C- OUVERTURE DE CREDIT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2017- SECTION DE FONCTIONNEMENT - POUR LE CCAS.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE l'ouverture de crédits du budget Ville pour faire face aux dépenses de fonctionnement du CCAS prévues pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2017.

D- REDEVANCES DOMANIALES DES LOGEMENTS DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

FIXE au **1^{er} janvier 2017** les montants de l'occupation domaniale de la façon suivante :

- Redevance annuelle 2017 de 855€ pour les logements de 87,84M² à 108M².
- Redevance annuelle 2017 de 713€ pour les logements de 68,20M² à 79,13M².
- Redevance annuelle 2017 de 280€ pour l'ancien logement de fonction.

E- OUVERTURE DE CREDIT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2017 - SECTION INVESTISSEMENT.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 voix POUR dont 06 par procuration, 02 ABSTENTIONS :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts par opération au Budget 2016, non compris le remboursement de la dette.

DIT que ces dépenses seront reprises au Budget Primitif 2017.

F- DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE la décision modificative n° 2 telle qu'elle a été exposée,

PRECISE que cette décision modificative n° 2 sera retracée au Compte Administratif de l'exercice 2016.

7. Affaires administratives

A- AVIS SUR LA DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES POUR L'ANNEE 2017.

A la majorité des suffrages exprimés, 21 voix POUR dont 05 par procuration – 03 voix CONTRE– 05 ABSTENTIONS dont 01 pouvoir :

DONNE un avis favorable à la dérogation au principe du repos dominical des salariés aux commerces de Villabé pour 2017 comme suit :

	Dimanches commerces de détails	Dimanches commerces équipements sportifs	Dimanches commerces équipements automobiles
15 janvier 2017	1	1	
22 janvier 2017		1	
29 janvier 2017		1	
30 avril 2017	1		
25 juin 2017			
2 juillet 2017	1	1	
9 juillet 2017	1	1	1
16 juillet 2017		1	
23 juillet 2017			1
30 juillet 2017			1
27 août 2017	1		
3 septembre 2017	1	1	
10 septembre 2017	1	1	
17 septembre 2017		1	
3 décembre 2017	1	1	
10 décembre 2017	1	1	1
17 décembre 2017	1	1	1
24 décembre 2017	1		
31 décembre 2017	1		
	12	12	5

B- REVALORISATION DES TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL POUR 2017.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE les tarifs ci-dessous qui seront applicables à compter du 1^{er} juin 2017 :

- Pour les concessions de cimetière :
 - 257 € pour la concession trentenaire,
 - 470 € pour la concession cinquantenaire,
 - la fosse reste à 15 €.
- Pour les concessions de columbarium :
 - 957 € pour la concession trentenaire,
 - 1539 € pour la concession cinquantenaire.
- Les taxes d'exhumation restent inchangées : 15 € et 8 € à partir du deuxième corps exhumé.

C- TARIFS DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE SERVICE CULTUREL.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 voix POUR dont 06 par procuration, 02 ABSTENTIONS :

APPROUVE tous les tarifs pour les manifestations à venir organisées par le service Culture :

- En janvier 2017 : spectacle *Piccoli Sentimenti*, à La Villa.
Tarif proposé :
300€/école maternelle
- Le 31 janvier 2017 : spectacle *Knock*, dans le cadre du festival *Les Hivernales* à La Villa.
Tarif proposé :
500€/représentation pour le collège
- Le 24 février 2017 : spectacle *Des Rêves dans le sable*, à La Villa.
Tarif proposé :
250€/école primaire
- En mars 2017 : spectacle *La Gigantea*, à La Villa.
Tarifs proposés :
250€/école primaire
5€/élève du collège assistant à une représentation scolaire

D- CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE EN VUE D'ATELIER DE CREATION ET D'EXPERIMENTATION ARTISTIQUE DANS LE STUDIO MUSICAL DE LA VILLA.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

ADOpte le projet de convention domaniale en vue d'atelier de création et d'expérimentation artistique dans le studio musical de la VILLA avec l'Association Villa'B Espoirs.

E- CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE EN VUE D'ATELIER DE MODELAGE A LA MEDIATHEQUE ALAIN RAMEY.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

ADOpte le projet de convention d'occupation domaniale avec l'Association des Familles de Villabé, en vue d'atelier modelage aux ateliers d'arts plastiques situés au deuxième étage de la Médiathèque Alain RAMEY.

F- RESIDANAT ARTISTIQUE.

A la majorité des suffrages exprimés, 21 voix POUR dont 05 par procuration – 02 voix CONTRE– 06 ABSTENTIONS dont 01 procuration :

APPROUVE le principe de l'accueil en résidence de création ou d'expérimentation,

APPROUVE l'octroi de la gratuité de la salle dans les conditions décrites dans la convention,

APPROUVE le projet de convention de résidanat artistique,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de résidanat artistique qui en rendra compte sous la forme d'une décision.

G- TARIFS DES MANIFESTATIONS 2017 ORGANISEES PAR LE SERVICE EVENEMENTS.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 voix POUR dont 06 par procuration, 02 ABSTENTIONS :

APPROUVE tous les tarifs pour la manifestation organisée le 11 mars 2017 « Soirée Année 80 » par le service Evénement.

Les tarifs proposés comprennent l'entrée et une boisson comprise :

- Adulte : 10 €
- Enfant (moins de 16 ans) : 7 €
- Étudiants et demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif) : 7 €

H- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE la modification du règlement intérieur du service jeunesse.

I- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE HALTE-GARDERIE « MELUSINE ».

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement des prestations de service unique N°189-2016.

J- CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ELEVES EXTERIEURS A LA COMMUNE DE SOISY SUR SEINE.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE la convention pour le règlement des frais de restauration des élèves de Villabé scolarisés à Soisy-sur-Seine en unité localisée pour l'inclusion scolaire (CLIS),

AUTORISE le Maire à signer la convention.

K- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB FEMININ JUVISY ESSONNE.

A la majorité des suffrages exprimés, 22 voix POUR dont 05 par procuration – 02 voix CONTRE – 05 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

APPROUVE les modalités de la convention avec l'Association Football Club Juvisy Essonne,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

L- DENOMINATION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE ET DES VESTIAIRES DE LA RUE DU CHEMIN VERT.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 22 voix POUR dont 05 par procuration, 07 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

APPROUVE les dénominations suivantes :

- Stade Jérémy PEYRAUD et les vestiaires Roger POISSON

M- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

DÉCIDE d'adopter les fermetures et créations de postes comme suit :

Création de poste :

- 2 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet

Fermeture de poste :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet (détachement sur un emploi fonctionnel)

N- CESSION D'UN VEHICULE.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 voix POUR dont 06 par procuration, 01 ABSTENTION :

SORT DE L'INVENTAIRE le véhicule immatriculé 685 EMX 91 à compter du 1^{er} janvier 2017,

VALIDE la cession des véhicules pour un montant de 1600€ TTC, à l'entreprise DNS NEGOCE, sis 16 rue de la résistance – 93230 Romainville,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

O- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE DIT « LE MOULIN DE VILLOISON »

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

VALIDE la convention d'occupation du domaine public entre la mairie de Villabé et les Copropriétaires de la résidence de la Cote d'Ormoiy dit « le Moulin de Villoison »,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Urbanisme

A- CESSION DE L'EMPRISE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE « YVES HENRI » A L'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 06 par procuration :

APPROUVE la cession à l'euro symbolique de l'assiette foncière du conservatoire de musique, correspondant au lot A, de 1141 m² du plan de division,

AUTORISE le Maire à signer les actes correspondants,

PRECISE que les crédits seront prévus sur l'exercice 2017.

B- OUVERTURE DU TROISIEME PONT : EXTENSION DE LA RUE DU STADE.

A la majorité des suffrages exprimés, 21 voix POUR dont 05 par procuration – 07 voix CONTRE dont 01 procuration – 01 ABSTENTION :

AUTORISE la prolongation de la Rue du Stade jusqu'au carrefour de liaison avec le chemin rural n°2 des brettes et l'Avenue des Courtes Epluches ;

APPROUVE le transfert dans la voirie communautaire, l'extension de la rue du stade.

9. Sécurité civile

A- CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE.

A la majorité des suffrages exprimés, 21 voix POUR dont 05 par procuration – 05 voix CONTRE dont 01 procuration – 03 ABSTENTIONS :

DECIDE de créer la réserve communale de sécurité civile de Villabé.

B- DOTATION ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

A la majorité des suffrages exprimés, 21 voix POUR dont 05 par procuration – 05 voix CONTRE dont 01 procuration – 03 ABSTENTIONS :

DECIDE d'adopter une dotation de 150 € par réserviste dans la limite de 10 réservistes, soit 1500 €,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile de Villabé qui sera pris sous la forme d'un arrêté du Maire.

10. Question orales

Questions orales « Villabé choisit le Bon Sens - liste sans étiquette politique »

CM 09/12/2016

Isabelle WIRTH - Patrice DUBOZ

Question n°1 : Mise en place de réunion d'information sur le terrorisme et la radicalisation

Madame Michèle DELEPINE Commissaire divisionnaire de police, chargée de mission auprès de Madame Josiane CHEVALIER préfète de L'Essonne, dispense des réunions d'information sur les problématiques de terrorisme et de radicalisation.

Dans le contexte actuel, ce sujet d'actualité interpelle bon nombre de nos concitoyens. Aussi, Monsieur le Maire pouvez demander l'intervention de Madame DELEPINE, spécialiste dans ce domaine, pour une intervention publique afin que les Villabéens bénéficient d'une information officielle. En vous remerciant.

Réponse : Excellente proposition que je retiens. Je demande à Monsieur Robert NIETO en charge de la sécurité de prendre contact avec Madame DELEPINE pour l'inviter à Villabé début 2017

Question 2 : Renégociation des emprunts communaux

Monsieur le Maire, lors de la commission stratégie financière qui s'est tenue le 30 novembre 2016, vous nous avez informés d'une renégociation des emprunts afin d'alléger les charges d'intérêt de la dette dans le budget communal. Pouvez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet (*taux avant et après renégociation, économies apportées, etc.*). En vous remerciant.

Réponse : La dernière commission stratégie financière a, en effet, été l'occasion d'annoncer le résultat de l'excellent travail de nos services financiers qui ont activement renégocié nos emprunts communaux.

Ces tractations ont ainsi permis d'obtenir un nouveau taux fixe global de **0,31 %** et un gain non négligeable de **103 677 €** en matière d'intérêts de 2017 à 2021.

Je profite de cette question pour rappeler aux membres de l'opposition, qui étaient absents lors de la commission finances & ressources humaines du 30 novembre, qu'il me paraît déplacé de dénoncer dans une tribune politique, un supposé déficit de débat lors de nos différentes commissions quand d'une part on ne se présente même pas aux dites réunions sans pour autant se faire excuser et d'autre part on ne propose rien pour faire avancer le débat.

Les villabéens jugeront l'apparent manque d'intérêt porté aux questions budgétaires de notre commune par les élus des groupes « **Villabé citoyen** » et « Pour Villabé ».

Question 3 : Montant de la subvention pour le terrain synthétique de Football de Villabé.

Lors du conseil municipal du 23 septembre 2016, vous nous informiez de l'occasion offerte par la FFF (*Fédération Française de Football*) de pouvoir bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'un terrain de football synthétique à Villabé. A cet effet, vous nous indiquiez avoir transmis le dossier et être en attente d'une réunion prévue le 20 octobre 2016 devant décider du montant exact.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer si une subvention a été versé et à quelle hauteur ?

En vous remerciant.

Réponse : L'offre de subvention « **Horizon Bleu** » à l'occasion de l'euro de foot a créé une multiplication de construction de terrain synthétique.

De ce fait le traitement des dossiers fut plus long et a nécessité un réajustement de crédit.

Lors de l'inauguration de notre terrain, les trois instances du football influentes à savoir le district de l'Essonne, la Ligue de Paris et bien sûr la Fédération Française de football nous ont certifié que notre dossier sera le premier traité lors de la prochaine assemblée, ce qui n'a pas été le cas le 20 octobre dernier. Nous attendons donc le retour de la fédération sur l'avancement de cette subvention et du montant alloué, nous ne manquerons pas de vous en informer le moment venu.

LISTE « POUR VILLABE » - QUESTIONS ORALES du CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2016

1. **Travaux à Corbeil-Essonnes**

Monsieur le Maire,

La mairie de Corbeil-Essonnes vient de démolir le petit pont de la Nacelle, pour y faire une route à deux voies.

La question que l'on peut se poser : s'agit-il de la continuité du rêve de cette municipalité de faire passer le flux de la circulation actuelle et celui très important du quartier de la Nacelle en construction (à peu près 5000 voitures jour) par notre commune.

Après le pont de la Nacelle, le pont SNCF, la route à l'étude passant dans le Cirque de l'Essonne qui défigurera notre poumon de verdure et d'air, quelle est la réalité du projet de Corbeil-Essonnes ?

Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour que notre village ne se transforme pas en autoroute ?

Réponse : Madame MAGGINI, je vous informe encore une fois, qu'avec mon équipe municipale, le département, Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, les Maires de Corbeil-Essonnes et de Lisses, je me suis engagé à préserver notre cirque de l'Essonne.

Je vous rappelle que depuis 2001, alors que vous étiez adjointe au Maire de Monsieur RAMEY votre prédécesseur, je réclamais déjà le contournement de notre commune. C'est-à-dire bien avant les projets de constructions sur Corbeil-Essonnes. Cela s'appelle de l'anticipation politique, de la prospective.

Bref, vous avez une curieuse vision de l'avenir de notre commune. Seule Corbeil-Essonnes construirait des logements ?

Savez-vous qu'à cause de votre inaction dans ce domaine, nous sommes carencés.

Villabé aussi doit construire, certes dans une autre proportion mais nous devons construire des logements sociaux. Vous vous inquiétez du doublement du pont sur la Nacelle, mais ce pont ne sert pas que dans le sens Corbeil-Villabé, il sert aussi dans le sens Villabé Corbeil. Figurez-vous qu'avec le Maire de Corbeil, nous travaillons sur des projets communs au sein de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Oui, nous souhaitons élargir le pont sous la voie ferrée, oui nous souhaitons ouvrir notre troisième pont et oui nous souhaitons contourner Villabé afin d'éviter que des milliers de voitures et de camions ne passent par le cœur de notre commune.

C'est par toutes ces actions positives et constructives que nous éviterons à notre village de se transformer en « autoroute ».

Sécurité

Monsieur le Maire,

Recevez-vous régulièrement un rapport de la Gendarmerie, mentionnant leurs diverses interventions sur Villabé. Si oui, pouvez-vous en informer le Conseil Municipal.

Réponse : Oui, la gendarmerie me transmet régulièrement les rapports que je peux communiquer aux élus qui m'en feront la demande. Je ne suis cependant pas en mesure de fournir de synthèse statistique pour le moment.

2. P.L.U.

Monsieur le Maire Par arrêté du 12/10/2016, vous ordonnez l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villabé.

Pouvez-vous nous indiquer, dans les grandes lignes, qu'elles sont les modifications importantes que vous envisagez d'apporter au PLU initial prescrit en décembre 2013.

Réponse : Je suis fort surpris que vous n'ayez pas lu les pages 12 à 15 du rapport de présentation disponible sur le site de la mairie qui détaille le pourquoi de ce changement, en fait il s'agit de préserver autant que faire se peut Villabé des effets dévastateurs des changements législatifs récents :

La présente modification comporte plusieurs objets :

1 - **Des adaptations et actualisations** des Orientations d'Aménagement et de Programmation, au regard de l'évolution des projets concernant :

- Le site de la rue Pierre Curie (*permettre enfin la rénovation de la bâtisse abandonnée*)
- Le site du Chemin Vert (*création logements et maison médicale*)
- Le site de la place de l'Eglise (*abandon des projets de construction de logements initiés par votre municipalité qui étaient tous déficitaires...*)

2 - **Inscription d'un emplacement réservé dans la zone UA**, pour aménagement et extension de l'Ecole Jean-Jaurès.

3 - **Des adaptations réglementaires en vue de :**

La prise en compte de la loi ALUR et de la suppression des tailles minimales de parcelles (*articles 5*) et COS (*articles 14*) ;

Une adaptation en vue de clarifier l'application ou non des servitudes de cours communes aux articles 7 (*implantation par rapport aux limites séparatives*) et 8 (*implantations des constructions sur un même terrain*).

4 - **la création d'un secteur UEa** suite à votre PLU du 13 décembre 2013 qui avait annulé les règles prévues par le cahier des charges du lotissement.

Groupe « Villabé Citoyen »

Question 1.

Monsieur le Maire,

Alors que vous vous déclariez lors des élections municipales d'une prétendue indépendance politique, vous affichez désormais ouvertement votre soutien à un candidat à l'élection présidentielle, François Fillon, qui prône sans aucune ambiguïté le démantèlement complet du service public et la désétatisation du système de santé. Monsieur le Maire, comment allez-vous pouvoir en toute conscience concilier cette prise de position ultra libérale et rétrograde et votre mission d'élu au service d'administrés que vous souhaitez par ce soutien priver d'une sécurité sociale solidaire et d'un service public cohérent ?

Réponse 1 : Lors des élections municipales de 2014, j'ai affirmé que je n'avais la carte d'aucun parti politique. C'est toujours le cas !

Il me paraît nécessaire de vous rappeler quelques règles élémentaires de la vie démocratique française, puisque vous semblez les ignorer.

En qualité de Maire, je suis habilité à apporter mon parrainage au candidat que j'ai choisis. Et pour vous informer, j'ai donné mon parrainage à NKM afin de permettre à une femme de participer aussi à la primaire de la Droite et du Centre...

En qualité de citoyen, j'effectuerai mon devoir en allant voter en faveur du candidat que je soutiens : **F FILLON**.

Il n'y a là rien d'incompatible entre ma mission d'élu local au service de l'intérêt général des Villabéens et mes choix. Tous les Villabéens qui me connaissent et qui ont appris à me connaître le savent bien.

Dans mon groupe politique tout le monde ne soutient pas F FILLON, c'est cela la démocratie participative. Chaque membre est libre de soutenir qui il souhaite.

Nous avons au moins un point commun puisqu'il me semble que vous aussi effectuez des choix publics en faveur non seulement d'un parti politique, mais également d'un candidat.

Lorsque je rencontre les Villabéens, lors de mes permanences en Mairie ou lors des visites des quartiers avec tous les élus qui m'accompagnent, ceux-ci ne m'interrogent jamais sur mes opinions politiques pas plus que je ne les questionne aussi sur les leurs.

C'est pour cela que je fais de la « *politique* » localement, la vraie politique celle qui vous dépasse, que vous ne comprenez pas, vous qui êtes enfermé dans une logique de parti.

Ces précisions faites, j'attends toujours une seule proposition constructive de votre groupe politique ! Quand allez-vous enfin me faire des propositions relatives aux travaux, aux tarifs

scolaires, à l'aménagement de notre territoire, à la sécurité des villabéens, des propositions pour améliorer le quotidien de nos plus anciens, en matière économie, pour améliorer nos routes et nos infrastructures ?

A si j'ai reçu une proposition de votre part ! Celle de planter une haie d'arbustes au frais de notre collectivité devant votre résidence.

Question 2.

Monsieur le Maire,

La gestion départementale de la fiscalité locale des Essonnien est accablante : disparition de nombreux services à la personne et de prestations (carte jeunes notamment) et hausse sensible des taux d'imposition. Vous qui faites partie des soutiens à cette majorité départementale, comment espérez-vous faire accepter aux Villabéens cette politique clientéliste et porteuse d'inégalités jamais vues sur notre territoire ? En soutenant Monsieur Durovray, votre « ami », selon vos propos, vous soutenez cette politique individualiste qui participe largement à l'abandon des politiques sociales. Pour Villabé, ce soutien se traduit notamment par votre politique restrictive de la tarification permettant l'accès aux activités périscolaires.

Réponse : Vous faites de la politique politicienne qui n'intéresse pas du tout les villabéens. J'attends toujours vos propositions concrètes sur les tarifs municipaux que vous critiquez. Nous avons organisé une commission des finances afin de pouvoir en débattre.

Non seulement vous ne vous êtes pas déplacé, mais vous ne m'avez transmis aucune proposition que j'aurais pu examiner.

Je vous répète une nouvelle fois que la participation de la commune représente plus de 60% du coût réel pour les activités périscolaires en 2016 et a même augmenté par rapport à 2015.

Je prendrai pour exemple le tarif d'une journée au centre de loisirs. Coût réel pour la commune 60€ et coût pour les familles par tranche de quotient de 6 € à 22€, repas compris. Vous constaterez donc que l'effort social est très important. Ceci démontre encore une fois que vous méconnaissez le fonctionnement réel des services municipaux.

Question n°3

Monsieur le Maire,

Vous avez fait voter par le conseil municipal l'installation d'un local modulaire dans la cour de l'école Maternelle Jean Jaurès pour la rentrée scolaire du mois de septembre 2015. Cette décision prise sans concertation avec l'Education nationale avait été envisagé en considérant une ouverture de classe qui n'a jamais eu lieu. Cette erreur d'appréciation coûte plus de 50000 euros à la ville et aux Villabéens. Il se trouve aujourd'hui que cette structure, à part neutraliser la moitié de la cour des enfants d'âge maternel, ne sert aujourd'hui que d'espace de stockage et n'est que très peu de temps utilisé comme un espace d'apprentissage au service des enfants. En plus des frais de livraison de 24 879€, cet équipement à un coût de location mensuel de 635.98€. Cet engagement se soldera avec des frais de restitution de 7578.24 € en septembre 2017 si la ville souhaite mettre fin à ce « partenariat ». Monsieur le Maire, pouvez vous expliquer aux Villabéens le sens de cette dépense depuis maintenant plus d'un an et les perspectives que la municipalité souhaite se donner pour limiter ce type de dépenses inutiles ?

Réponse :

Administrer c'est prévoir et prévoir c'est agir...

En 2015, nous avons face à nous, différents problèmes à résoudre :

2016/

– une réelle saturation de notre cantine qui exigeait un agrandissement de l'espace afin d'offrir aux enfants et aux personnels un lieu plus confortable.
– cette nécessité impliquait le déplacement de la classe de maternelle située dans le secteur de la cantine vers l'école.

Les prévisions pour la rentrée 2015 laissaient envisager l'ouverture d'une classe, qui nous aurait, sans action de notre part, placé dans une situation apocalyptique.

Et si la chose s'était produite, vous nous auriez à juste titre reproché notre inaction !

Nous avons donc loué cet ALGECO afin d'anticiper une ouverture de classe ainsi que nos besoins en locaux pour les activités NAP imposées par la législation.

Au final la classe n'a pas été créée mais **notre cantine agrandie** ainsi que **les travaux d'insonorisation offrent désormais un espace qui répond mieux aux attentes des enfants, de leurs parents et de nos personnels !**

Et nous disposons par ailleurs d'un espace libre qui nous est bien utile...

Concernant les coûts, c'est en effet un budget relativement important, plus lié d'ailleurs aux dépenses de mise en place qu'au loyer mensuel.

Mais je le répète, améliorer les conditions d'accueil de nos enfants et de travail de nos personnels ou des enseignants restent une priorité pour la municipalité.

Je voudrais par ailleurs, rappeler que les programmes immobiliers qui nous sont imposés, font que, dans un avenir proche, nous aurons à affronter une augmentation significative de nos effectifs.

Ce qui nous demande une réflexion bien plus globale que ce questionnement sur un élément modulaire. Cette réflexion d'ensemble est en cours et porte sur :

- les travaux nécessaires à deux groupes scolaires vieillissants ;
- l'agrandissement "en dur" de nos écoles ;
- l'amélioration des bâtiments consacrés aux activités municipales périscolaires ;
- la gestion des abords des écoles. Accueil parents, stationnement etc.
- la mise en sécurité obligatoire de tous nos bâtiments en raison de vigipirate attentat,
- la mise en accessibilité handicapés des tous nos bâtiments municipaux (y compris nos écoles.) ;

Je constate que vous avez souhaité vous focaliser sur un point marginal du fonctionnement de nos écoles. J'ose espérer que votre groupe minoritaire apportera, une fois n'est pas coutume, le minimum de propositions constructives nécessaire au débat démocratique et à l'important chantier scolaire qui se prépare.

11. Informations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart



**La secrétaire de séance,
Delphine BONIFAS**